



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 17 octobre 2018

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 17 octobre 2018 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairresse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairresse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Robert Fontaine	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairresse	Waterville (V)

Est absent :

Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
---------------	-------	------------------------

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 13 septembre 2018
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Gestion contractuelle - Plastiques recyclés - Cueillette 2019
 - 4.2.2 Hydro-Québec - Projet d'interconnexion Québec-New Hampshire
 - 4.2.3 T@CTIC Ltée
 - 4.2.3.1 Annulation de la résolution CM2018-08-159
 - 4.2.3.2 Cautionnement par la MRC

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 États comparatifs - Dépôt
- 5.4 Travaux de cours d'eau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.4.1 Ville de Coaticook – Règlement n° 5-042 (2018) – Matricule 0298 64 7361
- 5.4.2 Ville de Coaticook – Règlement n° 5-040 (2017) – Matricule 0398 41 4871
- 5.5 Fonds Tillotson pour la région de Coaticook
- 5.6 Régie de récupération de l'Estrie
 - 5.6.1 Prévisions budgétaires 2019
 - 5.6.2 Informations et suivis
- 5.7 Journée annuelle de réflexion des élus – Ratification
 - 5.7.1 Mise en commun de certains aspects des services d'animation estivale
 - 5.7.2 Infrastructures incitatives positionnant la région dans les secteurs agricole et bioalimentaire
 - 5.7.3 Suivi du Schéma incendie et visites de prévention
 - 5.7.4 Service d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants
 - 5.7.5 Politique des conditions de travail des employés
 - 5.7.6 Rémunération des élus
 - 5.7.7 Avenir du Crieur public
 - 5.7.8 386, rue Saint-Edmond
 - 5.7.9 Enjeux des archives
 - 5.7.10 Comités régionaux
- 5.8 Table des MRC de l'Estrie (TME)
 - 5.8.1 Financement
 - 5.8.2 Entente sectorielle avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

- 6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Forêt Hereford
 - 6.1.1 Rapport annuel d'activités et projets à venir
 - 6.1.2 Suivi annuel de la servitude de conservation de Conservation Nature Canada
 - 6.2 Rapport de consultation – Projet d'élevage porcin à Saint-Malo
 - 6.3 Variations – Rôles triennaux d'évaluation foncière

- 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
 - 7.1 Culture - Aide aux initiatives en loisirs culturels des jeunes – Conseil Sport-Loisirs de l'Estrie
 - 7.2 Fonds de développement de la MRC de Coaticook – OMH de Coaticook
 - 7.3 Transports
 - 7.3.1 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif
 - 7.3.2 Programme d'aide gouvernementale au transport adapté
 - 7.3.3 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, Direction générale de l'Estrie – Rencontre favorisant le partage d'information et facilitant la collaboration
 - 7.4 Suivi du plan de marketing

- 8.0 AVIS DE MOTION**
 - 8.1 Règlement n° 4-024 (2018) – Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Coaticook



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 8.2 Règlement n° 4-020 (2018) – Règlement fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.3 Règlement n° 4-022 (2018) – Règlement créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne
- 8.4 Règlement n° 4-023 (2018) – Règlement sur le traitement des personnes autres que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook siégeant sur des comités régionaux pour l'exercice financier 2019 et suivants

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 **Présentation et dépôt** du projet de règlement n° 4-024 (2018) – Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Coaticook
- 9.2 **Présentation et dépôt** du projet de règlement n° 4-020 (2018) – Règlement fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.3 **Présentation et dépôt** du projet de règlement n° 4-022 (2018) – Règlement créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne
- 9.4 **Présentation et dépôt** du projet de règlement n° 4-023 (2018) – Règlement sur le traitement des personnes autres que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook siégeant sur des comités régionaux pour l'exercice financier 2019 et suivants

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 MRC des Sources – Demande d'appui – Candidature afin d'agir à titre d'organisme hôte du nouvel agent régional du Fonds Écoleader
- 10.2 Enquête sur la rémunération des élu(e)s - FQM

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 11.1 Procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 10 octobre 2018
- 11.2 Compte-rendu du Comité consultatif agricole (CCA) du 3 octobre 2018
- 11.3 Compte-rendu du Comité consultatif de la forêt privée (CCFP) du 10 octobre 2018
- 11.4 Compte-rendu du Comité Famille et Aînés (CFA) du 17 septembre 2018
- 11.5 Compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 17 octobre 2018

12.0 RECOMMANDATIONS

- 12.1 Comité de sécurité publique (CSP) du 17 octobre 2018
 - 12.1.1 Base réglementaire uniformisée – Règlement concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.0 CORRESPONDANCE

- 13.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 13.2 Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke – Hors cadre désignée par la présidente-directrice-générale

14.0 RAPPORTS

- 14.1 Préfet
- 14.2 Délégations et porteurs de dossier
- 14.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 14.4 Autres informations et/ou rapports
 - 14.4.1 Souper des fêtes de la MRC – 30 novembre 2018
 - 14.4.2 Fête régionale de la famille
 - 14.4.3 Décès de Jean-Marc Dupont

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h30 par le préfet Monsieur Jacques Madore qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, le directeur des finances Kévin Roy ainsi que l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

Le conseiller régional Gérard Duteau est absent lors de l'ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

CM2018-10-197

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96,38 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2018-10-198

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 13 septembre 2018 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 13 septembre 2018 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

CM2018-10-199

**4.2.1 GESTION CONTRACTUELLE – PLASTIQUES RECYCLÉS
– CUEILLETTE 2019**

ATTENDU que suite à un appel d'offres public et aux termes de la résolution CM2015-09-204 la MRC de Coaticook a octroyé à l'entreprise Les Fibres JC Inc./JC Fibers Inc. un contrat pour la cueillette, la récupération et le transport de plastiques agricoles sur l'ensemble du territoire de la MRC (sauf celui de la ville de Coaticook) ainsi que les municipalités de Hatley et du Canton de Hatley ;

ATTENDU que le terme initial du contrat était de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 ;

ATTENDU que la MRC bénéficiait de 2 années d'options soient 2019 et 2020 ;

ATTENDU qu'en septembre dernier, l'entreprise Les Fibres JC Inc./JC Fibers Inc. indiquait à la MRC que celle-ci ne souhaitait pas prolonger le contrat de cueillette, la récupération et le transport de plastiques agricoles au-delà du 31 décembre 2018 ;

ATTENDU qu'un prix fut demandé auprès de 3 entrepreneurs de la région ;

ATTENDU que le seul entrepreneur intéressé, est celui qui est arrivé au second rang lors de l'appel d'offres public en 2015, soit Les Transports Stanley Taylor 2015 Inc. ;

ATTENDU les règles d'adjudication applicable ainsi que les dispositions du règlement n° 4-021 (2018) *sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook en vigueur depuis le 13 septembre 2018* ;

ATTENDU que le contrat pour la cueillette, la récupération et le transport de plastiques agricoles pour l'année 2019 peut être donné de gré à gré, celui-ci étant inférieur à 100 000 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation de la coordonnatrice de projets – matières résiduelles ainsi que le prix soumit par Transports Stanley Taylor 2015 Inc. ;

ATTENDU que le coût de collecte des plastiques agricoles est admissible au programme de compensation pour la collecte sélective ;

ATTENDU que les municipalités de Hatley et du Canton de Hatley ont également été informées de la fin du contrat avec l'entreprise Les Fibres JC Inc./JC Fibers Inc. ainsi que du prix pour 2019 soumit par Transports Stanley Taylor 2015 Inc. ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la proposition de Transports Stanley Taylor 2015 Inc. pour la cueillette, la récupération et le transport de plastiques agricoles pour l'année 2019, sur l'ensemble du territoire de la MRC (sauf celui de la ville de Coaticook) ainsi que les municipalités de Hatley et du Canton de Hatley, sur la base de leur proposition à 52 600,79 \$ avant toutes taxes auquel s'ajouteront des frais de traitement de 115 \$ (avant toutes taxes) la tonne pour trier le plastique, retirer les impuretés, le mettre en ballot et l'entreposer au besoin ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net en 2019 d'un montant total de 25 000 \$ à cet effet dans la Partie 4, au sein du département «Plastiques agricoles», au sein de la catégorie de fonctions «Hygiène du milieu – matières résiduelles, contrat de collecte», poste budgétaire 02 45210 446 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie la facturation des municipalités de Hatley et du Canton de Hatley, selon les critères de l'entente préalablement établie en 2015 ;
- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires qui seront alors disponibles Partie 4, département «Plastiques agricoles», au sein de la catégorie de fonctions «services rendus, recouvrement», poste budgétaire 02 23229 000 au paiement partiel de ladite dépense à la Partie 4, département «Plastiques agricoles», au sein de la catégorie de fonctions «Hygiène du milieu – matières résiduelles, contrat de collecte», poste budgétaire 02 45210 446 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures sur réception.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	6,05		
Bernard Vanasse	2	7,11		
Françoise Bouchard	1	2,86		
Marie-Ève Breton	1	4,79		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	4,99		
Robert Fontaine	1	0,98		
Henri Pariseau	2	5,15		
Bernard Marion	2	6,27		
Gilbert Ferland	5	21,46		
Nathalie Dupuis	2	6,05		
TOTAL	24/26	92,99 %	0	0

ADOPTION

4.2.2 HYDRO-QUÉBEC - PROJET D'INTERCONNEXION QUÉBEC-NEW HAMPSHIRE

Hydro-Québec souhaite informer la MRC que *Eversource Energy* poursuit ses démarches afin d'obtenir l'approbation nécessaire au New Hampshire. Dans ce contexte, il n'est pas exclu qu'Hydro-Québec soumette le projet d'interconnexion Québec – New Hampshire dans le cadre d'un appel de propositions futur. Bien entendu, l'échéancier de réalisation de ce projet devra être modifié en conséquence.

4.2.3 T@CTIC LTÉE

CM2018-10-200

4.2.3.1 ANNULATION DE LA RÉOLUTION CM2018-08-159

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2018-08-159 s'est porté caution en faveur de la Table d'Action en Communication et Technologies de l'Information de la MRC de Coaticook (T@CTIC) Ltée d'un montant maximal de 7 M \$ pour la période de construction et un prêt à terme de 5.5 M \$, le tout selon les termes et conditions d'un projet de convention de cautionnement spécifique à intervenir ;

ATTENDU que T@CTIC a continué de négocier son financement afin d'obtenir les conditions les plus avantageuses possibles ;

ATTENDU qu'il est souhaitable, dans le cadre de l'analyse du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, que la résolution fasse référence à l'offre de financement et au cautionnement spécifique de la Caisse Desjardins des-Verts-Sommets de l'Estrie ;

ATTENDU qu'il est opportun d'annuler la résolution CM2018-08-159 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'annuler la résolution CM2018-08-159 et celle-ci est donc nulle et non avenue.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

CM2018-10-201

4.2.3.2 CAUTIONNEMENT PAR LA MRC

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook considère que l'accès à un service d'Internet à haute vitesse pour l'ensemble de la population est un outil essentiel au développement de la MRC ;

ATTENDU que la population de la MRC de Coaticook attend avec impatience le branchement à Internet, qui doit faire partie des services de proximité ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook et les municipalités locales de son territoire se sont prévalues des articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), afin de conclure une entente de délégation de compétence à la MRC aux fins ci-dessus mentionnées ;

ATTENDU qu'Industrie Canada a émis des lettres patentes le 11 août 2009 à un organisme à but non lucratif créé à cet effet, soit la Table d'Action en Communication et Technologies de l'Information de la MRC de Coaticook (ci-après T@CTIC) Ltée ;

ATTENDU que T@CTIC a alors bénéficié d'une aide financière dans le cadre du programme «*Communautés rurales branchées*». du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de branchement Internet haute vitesse pour l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook pour un montant maximum de 899 481 \$, remboursable sur une période de cinq (5) ans ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook avait dû à l'époque se porter caution des obligations de T@CTIC;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que T@CTIC a respecté l'ensemble de ses obligations et la MRC fut libérée dudit cautionnement ;

ATTENDU qu'à ce jour, de nombreuses résidences situées sur le territoire de plusieurs municipalités locales de la MRC n'ont toujours pas accès à un service Internet (aucune disponibilité) et d'autres ont accès à un service avec une vitesse ou une fiabilité déficiente ;

ATTENDU qu'un projet «Amélioration de la fiabilité, de la disponibilité et de la vitesse du service d'accès Internet sur les territoires mal desservis de la MRC de Coaticook» de type FTTH (Fiber To The Home) a été présenté et déposé par T@CTIC aux programmes d'aide financière Québec Branché et Brancher pour innover ;

ATTENDU que le 17 novembre 2017, la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec a confirmé que le projet de T@CTIC est admissible à une aide financière maximale de 4 441 836 \$ à même le Programme Québec branché (Annexe A) ;

ATTENDU que le 17 novembre 2017, le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada a confirmé que le projet de T@CTIC est admissible à une aide financière maximale de 4 441 836 \$ à même le Programme Brancher pour innover (Annexe B) ;

ATTENDU que T@CTIC désire obtenir un prêt rotatif de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie au montant de 7,5 M \$, notamment pour la période de construction du réseau, lequel sera remboursable de la façon suivante :

- Intérêts seulement durant la période de construction du réseau ;
- Suite à la période de construction, le prêt rotatif (incluant toutes les tranches de prêts en cours) ne devra alors pas dépasser un montant maximal de 5,5 M \$. Ce montant sera dès lors remboursable selon une période d'amortissement de 8 ans avec des remboursements mensuels de type « capital + intérêts » ;
- Une tranche distincte du crédit rotatif sera mise en place afin de supporter les montants de subventions à recevoir. Sur réception, 100% du montant des subventions reçues devront être appliquées en remboursement de capital sur cette tranche ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte l'offre de financement de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie jointe à la présente résolution comme Annexe C pour en faire partie intégrante et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

ATTENDU que l'institution financière exige que la MRC se rende caution de ces obligations ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le projet de cautionnement spécifique de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie jointe à la présente résolution comme Annexe D pour en faire partie intégrante et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 9 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), la MRC doit obtenir l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour se rendre caution d'une obligation de 50 000 \$ et plus ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ que la MRC de Coaticook accepte de se porter caution en faveur de T@CTIC d'un montant maximal de 7,5 M \$ selon les termes et conditions mentionnés dans l'offre de financement ainsi que le projet de convention de cautionnement, tous deux joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexes C et D, conditionnellement à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- ▶ que la MRC demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96,38 %	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 333 898,46 \$ payés au 17 octobre 2018, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-10-202

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 299 494,99 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 299 494,99 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018, pour le mois de septembre, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-10-203

5.3.1 ÉTATS COMPARATIFS – DÉPÔT

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que le premier compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

ATTENDU que le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les deux états comparatifs préparés et présentés par le directeur des finances dans les différentes catégories de fonction et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Robert Fontaine
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'accepter les deux états comparatifs de la MRC de Coaticook à des fins budgétaires dans les différentes catégories de fonctions tels que présentés par le directeur des finances de la MRC, et ce, conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-10-204

5.4 TRAVAUX DE COURS D'EAU

5.4.1 VILLE DE COATICOOK – RÈGLEMENT N° 5-042 (2018) – MATRICULE 0298 64 7361

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 0298 64 7361 à Coaticook ;

ATTENDU que ces portions de la rivière Coaticook font partie d'un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-042 (2018) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Robert Fontaine

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Coaticook, au coût total toutes taxes incluses de 17 119,27 \$ pour la propriété immatriculée 0298 64 7361 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 15 630,18 \$ à cet effet dans la Partie I, au sein du département «*Aménagement*», dans la catégorie de fonctions «*Hygiène du milieu – Cours d'eau, Surveillance – Travaux de cours d'eau*», poste budgétaire 02 46001 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la Ville de Coaticook, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés au sein de la Partie I, département «*Aménagement*», dans la catégorie de fonctions «*Municipalités-surveillance de cours d'eau*», poste budgétaire 01 23146 100, au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

CM2018-10-205

5.4.2 VILLE DE COATICOOK – RÈGLEMENT N° 5-040 (2017) – MATRICULE 0398 41 4871

ATTENDU que des travaux supplémentaires de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 0398 41 4871 à Coaticook ;

ATTENDU que ces portions du cours d'eau # 126 font partie d'un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-040 (2017) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les dépenses supplémentaires reliées aux travaux d'aménagement des berges à Coaticook, au coût total toutes taxes incluses de 8 217,26 \$ pour la propriété immatriculée 0398 41 4871 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 7 503,46 \$ à cet effet dans la Partie I, au sein du département «*Aménagement*», dans la catégorie de fonctions «*Hygiène du milieu – Cours d'eau, Surveillance – Travaux de cours d'eau*», poste budgétaire 02 46001 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés au sein de la Partie I, département «*Aménagement*», dans la catégorie de fonctions «*Municipalités-surveillance de cours d'eau*», poste budgétaire 01 23146 100, au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

CM2018-10-206

5.5 FONDS TILLOTSON POUR LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU qu'un nouveau fonds fut créé en 2012, soit le «Tillotson Coaticook Region Fund» ou le «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC est le fiduciaire du fonds ;

ATTENDU que le Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» a la responsabilité d'approuver ou de rejeter les demandes d'aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds et d'en faire rapport au conseil de la MRC ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste des projets retenus pour le second appel de projets de 2018, pour un montant total de 79 251,88 \$ d'aide financière, dont 15 077,28 \$ ou 19 % pour le territoire de la MRC et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore

APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les projets retenus pour le second appel de projets de 2018, pour un montant total de 79 251,88 \$ d'aide financière, soient :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière \$
Maison des jeunes de Waterville - Les Pacifistes	WAT	Jeux de société – Phase 2	260,00
Harmonie des jeunes de l'École Gendreau	COA	6 ^e année – concentration musique	375,00
Maison des jeunes de Waterville - Les Pacifistes	WAT	Cuisine ta santé	416,58
Acti-Sports MRC de Coaticook	COA	Ultimate frisbee et matelas d'exercice	600,00
Centre d'action bénévole de Stanstead	STA	Collations santé pour enfants 0-5 ans	649,60
Collège Rivier de Coaticook	COA	T-shirts équipes sportives	825,70
Association sportive du Lac Wallace	STH	Initiation à la pêche blanche	1 000,00
Lennoxville Golden Age	SHERB	Lennoxville Golden Age	1 125,00
Centre d'action bénévole de Stanstead	STA	Fitness & Fun pour aînés anglophones à Magog	500,00
Cercle des Fermières de Stanstead	STA	Artisanat jeunesse-soutien à la communauté	1 400,00
Meals on Wheels North Hatley	NHA	Meals on Wheels	1 500,00
Comité des loisirs de Stanhope	DIX	Patinoire	1 500,00
Centre des loisirs de Baldwin	COA	Achat d'équipements pour activités sportives	3 000,00
Comité des résidents du CHSLD de Coaticook	COA	Les petits bonheurs	3 300,00
5 ^e groupe scout Coaticook	COA	Camp d'été	3 800,00
Alexander Galt Scholarship Fund	SHERB	Scholarships	4 000,00
Alexander Galt High School Sports	SHERB	Galt Hockey	3 000,00
Border Minor Hockey Association	STA	Remplacement de jerseys d'hockey	5 000,00
North Hatley Elementary School	NHA	Oven & Shed	6 000,00
Camp Massawippi	ACL	Transportation utility cart for camp	3 000,00
Lennoxville Elementary School	SHERB	L.E.S. Playground project – phase 2	8 000,00
Ayer's Cliff Elementary	ACL	Playground Access	10 000,00
Lampe Foundation	SCHA	Partnering to support family physician 2	10 000,00
Massawippi Valley Foundation	ACL	Equipping 2 new examination/consultation room	10 000,00
24 projets		TOTAL	79 251,88

- de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l'émission des chèques aux bénéficiaires, sur réception des fonds de la New Hampshire Charitable Foundation à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de réitérer au Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» et ce avec l'accord des représentants de la Fondation Tillotson, qu'aucun chèque ne sera émis par la MRC lors de l'appel de projets du printemps 2019 ou tout autre appel de projets si les rapports devant être fournis à la MRC par le Comité afin que la MRC rencontre ses obligations ne lui sont pas remis de manière à assurer ces obligations en regard à son rôle de fiduciaire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

5.6 RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE

CM2018-10-207

5.6.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

ATTENDU que les administrateurs de la Régie de récupération de l'Estrie ont établi les prévisions financières de l'organisme pour l'année 2019 aux termes de la résolution R.T.R. 2018-1034-00 de la séance du conseil d'administration de la Régie ;

ATTENDU que cette résolution fait état du maintien d'une quote-part à 7,00 \$/porte pour l'année 2019 ;

ATTENDU que cette résolution fait également état d'une appropriation de surplus d'un montant de 2 009 112 \$;

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC prennent en compte lesdites prévisions budgétaires et en font leurs comme ici au long reproduites ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires doivent être adoptées par chacun des membres de la Régie ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook est membre de la Régie de récupération de l'Estrie ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'établissement d'une quote-part à 7.00 \$/porte pour l'année 2019 et les prévisions budgétaires 2019 de la Régie de récupération de l'Estrie, telles que présentées par la résolution R.T.R. 2018-1034-00 ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Régie de récupération de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

5.6.2 INFORMATIONS ET SUIVIS

La Ville de Sherbrooke n'a pas approuvé le budget 2019 de la Régie de récupération de l'Estrie. Elle aurait souhaité le versement d'une autre ristourne. Dans le contexte actuel et la crise mondiale au niveau des débouchés pour les matières recyclées, la prudence s'impose. Toutefois la qualité du papier doit être améliorée. Des investissements à cet effet sont donc prévus. Le terme de l'entente est 2020. La Ville de Sherbrooke devra donc bientôt faire connaître aux autres membres de la régie son intention quant au renouvellement de l'entente.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.7 JOURNÉE ANNUELLE DE RÉFLEXION DES ÉLUS – RATIFICATION

Les membres du conseil de la MRC de Coaticook ont tenu leur journée de réflexion annuelle, le 26 septembre dernier. Certains des sujets abordés ont un impact certain sur le budget 2019.

CM2018-10-208

5.7.1 MISE EN COMMUN DE CERTAINS ASPECTS DES SERVICES D'ANIMATION ESTIVALE

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ de répéter l'embauche d'un coordonnateur régional pour les Services d'animation estivale (SAE) pour l'été 2019 et de faire connaître l'offre de services aux municipalités locales ;
- ▶ d'adresser une demande à Emploi d'été Canada pour une partie du salaire de la ressource ;
- ▶ de procéder à une centralisation de la gestion et de la coordination des ressources humaines à la MRC ;
- ▶ d'exercer une supervision hiérarchique par le coordonnateur avec un lien fonctionnel vers la municipalité ;
- ▶ de procéder à l'embauche des coordonnateurs et animateurs au nom des municipalités locales ;
- ▶ de proposer aux municipalités une échelle salariale commune ;
- ▶ de procéder à la révision de la formation offerte aux animateurs basée sur le DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur) ;
- ▶ de procéder à la constitution d'une banque d'animateurs pouvant agir à titre de remplaçants ;
- ▶ de constituer une offre de sorties communes afin de procéder à des économies d'échelle.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

CM2018-10-209

5.7.2 INFRASTRUCTURES INCITATIVES POSITIONNANT LA RÉGION DANS LES SECTEURS AGRICOLE ET BIOALIMENTAIRE

ATTENDU que lors de l'adoption de la planification stratégique de la MRC, les objectifs suivants ont été priorisés :

- Consolider le leadership de la région dans les secteurs agricole, forestier et bioalimentaire ;
- Faire reconnaître la région comme pôle d'excellence du secteur agricole, forestier et bioalimentaire ;

ATTENDU que dans l'atteinte de ces objectifs, les moyens suivants ont, entre autres, été retenus :

- Soutenir les démarches afin de se doter d'infrastructures de lancement d'entreprises de transformation bioalimentaire ;
- Soutenir la consolidation du pôle de formation du secteur agricole et assurer son rayonnement ;

ATTENDU que dans le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC plusieurs actions prônent une diversification des activités agricoles et agroalimentaires, l'établissement de la relève ainsi que la conception et de la mise sur pied d'un modèle favorisant l'établissement de fermes de petite superficie, etc. ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a confié un mandat au Groupe IBI/DAA afin de doter le milieu municipal d'un outil de planification du développement économique territorial et d'un plan d'action tenant compte de la vision stratégique déterminée dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement ;

ATTENDU que l'un des constats est à l'effet que le développement industriel se fait de moins en moins par le privé et que plusieurs régions ont réagi sur les tableaux suivants :

- en offrant des outils de financement immobilier régionaux ou en prenant entente avec des développeurs immobiliers pour partager le risque des immeubles construits sur mesure pour des besoins particuliers ;
- en contrôlant la tenue des parcs industriels, ce qui a pour effet de diminuer la charge financière de départ des entreprises ;
- en s'impliquant, non seulement dans l'achat et la gestion de terrains, mais même directement dans la construction et la gestion de bâtiments adaptés à la stratégie poursuivie par celles-ci ;

ATTENDU que le Groupe IBI/DAA indiquait : « C'est ce que nous préconisons **dans la mesure où les créneaux d'excellence recherchés impliquent une offre immobilière originale** » ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'au Québec, les incubateurs-accélérateurs sont de nouvelles tendances qui permettent de stimuler le développement économique dans des créneaux précis, car ils permettent notamment aux régions une image identitaire pour renforcer leur positionnement et assurer un leadership dans des secteurs d'activités identifiés prioritaires en offrant notamment :

- Locaux entièrement adaptés, en location (co-working et location de superficies indépendantes) ;
- Accès à des ressources logistiques et techniques (mentorat) ;
- Formation d'une communauté entrepreneuriale (réseautage, formation, échange de meilleures pratiques d'affaires) ;

ATTENDU que le Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) possède déjà un incubateur d'entreprises maraîchères, mais que ce modèle ne répond pas à l'enjeu du besoin d'investissement important lors du démarrage de projet agricole et de l'enjeu de l'établissement lors de la maturité de l'entreprise ;

ATTENDU que pour suivre la vague, la MRC de Coaticook doit identifier et promouvoir un **créneau d'excellence** et se doter d'infrastructures incitatives et attrayantes pour positionner la région, attirer et favoriser l'expansion des entreprises d'un secteur spécifique ;

ATTENDU que plusieurs opportunités à court et moyen termes sont présentées aux membres du conseil de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la direction générale de déposer le projet «le Chaînon manquant» (consistant à l'acquisition d'une terre pour de la location de petites superficies afin de permettre un établissement progressif de petites entreprises et de leur famille) au Programme d'aide financière Laboratoire d'innovation bioalimentaire du MAPAQ ;
- ▶ de demander au MAPAQ d'accepter de transférer la responsabilité et les subventions, le cas échéant, à un OSBL créé à cette fin, advenant l'obtention de la subvention ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer l'ensemble des documents nécessaires à son dépôt ;
- ▶ de signifier au CIARC un intérêt de la MRC à soutenir le projet de ferme-école suite à une évaluation de l'effet structurant du projet ;
- ▶ de confier le mandat au département de développement économique de monter un projet d'incubateur-transformateur et transformation bioalimentaire ainsi qu'un plan d'affaires pour présentation à la journée de réflexion des élus de 2019.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

CM2018-10-210

5.7.3 SUIVI DU SCHÉMA INCENDIE ET VISITES DE PRÉVENTION

ATTENDU que le programme d'inspection des bâtiments à risque élevé et très élevé a débuté en 2008 à la MRC de Coaticook, avec l'approbation ministérielle du premier schéma de couverture de risques en incendie ;

ATTENDU que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook, version révisée est en vigueur depuis le 16 décembre 2015 ;

ATTENDU que les visites d'inspection des risques élevés et très élevés sur le territoire de la MRC de Coaticook doivent être et sont effectuées par un technicien en prévention incendie en fonction des objectifs prévus au schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que dans les cas d'anomalies notées lors des visites des risques faibles et moyens, un soutien et/ou suivi requérant l'expertise est également effectué par un technicien en prévention incendie (TPI) ;

ATTENDU que pour les risques moyens, les logements peuvent être visités par les pompiers (comme les risques faibles) par contre, au niveau des espaces communs (escaliers, portes d'accès, marches, etc.) la nouvelle directive du ministère de la Sécurité publique est à l'effet que l'inspection devrait être effectuée par un TPI ;

ATTENDU que les directeurs des SSI ont convenu de ne pas doubler les ressources et les visites et qu'ainsi l'inspection de l'ensemble des logements et non seulement les aires communes serait dorénavant effectuée par un TPI ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la majoration du nombre de risques est d'environ 20 % ;

ATTENDU que l'immunité est accordée aux municipalités qui respectent leur plan de mise en œuvre du schéma, donc le calendrier des visites des divers risques ;

ATTENDU que jusqu'en 2012, la MRC coordonnait et effectuait **l'ensemble** des visites d'inspection des risques élevés et très élevés (et certains risques moyens) sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU un certain intérêt manifesté par la municipalité de Compton quant à recourir à la MRC pour effectuer les visites d'inspection des risques élevés et très élevés (et maintenant certains risques moyens) sur son territoire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la direction générale de procéder, à l'embauche d'une nouvelle ressource à temps plein (35h/sem) au poste de technicien/ne en prévention incendie (TPI), à compter de janvier 2019 et ce pour une période minimale de 3 ans, le critère de répartition pour l'élaboration des quotes-parts (pour les 2 ressources) sera «le nombre d'heures de visites - préventionniste selon le nombre de risques répertoriés et utilisés dans le Schéma de couverture de risques en sécurité, version révisée de la MRC de Coaticook (2015), avec ou sans la participation de Compton.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	36/38	96.38 %	0	0

ADOPTION

CM2018-10-211

5.7.4 SERVICE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ARRIVANTS

ATTENDU que l'accueil, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants sont un enjeu majeur identifié par plusieurs régions du Québec ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre ;

ATTENDU que la majorité des municipalités locales ont des projets de développement résidentiels et souhaitent attirer de nouveaux résidents ;

ATTENDU qu'au cours des dernières années, des politiques et/ou structures d'accueil ont émergé dans plusieurs MRC du Québec ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a d'ailleurs identifié «Améliorer l'accueil des nouveaux résidents afin de faciliter leur intégration et favoriser la rétention des résidents de la MRC» comme enjeu lors de l'élaboration de sa planification stratégique 2018-2023 ;

ATTENDU que bien que plusieurs partenaires se sentent interpellés ou sont directement impliqués en matière d'accueil, des zones grises subsistent et peuvent difficilement être desservies avec les ressources en place dans les différents organismes ;

ATTENDU que les entreprises se tourneront davantage vers le recrutement à l'étranger afin de combler leurs besoins de main-d'œuvre ;

ATTENDU que ces travailleurs temporaires n'ont pas accès aux services gouvernementaux facilitant leur intégration et établissement et les entreprises se retrouvent par conséquent, avec l'ensemble des tâches et responsabilités d'accueil et d'installation ;

ATTENDU que le gouvernement implante de plus en plus de mesures incitatives afin de régionaliser l'immigration, et ce, principalement pour les résidents permanents ;

ATTENDU qu'il est donc pertinent de croire que la région de Coaticook sera amenée à accueillir davantage de personnes immigrantes dans les prochaines années ;

ATTENDU que plusieurs régions se sont dotées d'un service régional d'accueil et d'accompagnement, accessible à tout type de clientèles et devenant la porte d'entrée et le pivot régional en matière d'accueil ;

ATTENDU que la ressource devient une personne-clé qui s'assure de répondre adéquatement, de référer vers les bons services et d'orienter les personnes pour rendre leur expérience de migration sur notre territoire la plus facile et la plus agréable possible, tant avant l'établissement qu'une fois la personne établit dans notre région ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Robert Fontaine

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la direction générale de procéder à l'embauche de la ressource du projet mobilisation-diversité, à la fin de son mandat pour le nouveau poste à temps plein (35h/sem) d'agente d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants au sein de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar			2	3,13
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton			1	1,47
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau			1	0,51
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland			2	3,24
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	37/45	88,03 %	6/45	8,35 %

ADOPTION À LA DOUBLE MAJORITÉ DES VOIX ET DES VOTES

CM2018-10-212

5.7.5 POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

ATTENDU la présentation des résultats préliminaires de la firme Benoît Lévesque Ressources humaines suite à l'exercice d'équité interne et externe, lors de la journée de réflexion des élus ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a souhaité atteindre, d'ici 3 ans, l'objectif d'être dans le marché au niveau des conditions salariales offertes afin que la MRC demeure un employeur attractif ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ de prévoir lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour les exercices 2019 à 2021 une hausse de 6 % de la masse salariale, incluant l'augmentation due à l'Indice des prix à la consommation (IPC) mais excluant les changements d'échelon afin de procéder à un réajustement salarial, atteindre l'objectif souhaité et demeurer un employeur compétitif ;
- ▶ d'augmenter le nombre de classes salariales au sein de la structure de rémunération de la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

CM2018-10-213

5.7.6 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ATTENDU qu'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c, T-11.0001), «Tout membre du conseil d'une municipalité reçoit, en plus de toute rémunération fixée dans un règlement pris en vertu de l'article 2, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération jusqu'à concurrence de 16 476 \$» ;

ATTENDU que l'allocation de dépenses versée aux élus sera imposable au niveau du fédéral à compter de janvier 2019 ;

ATTENDU que les élus ont exprimé le souhait de réviser leur rémunération, afin :

- que l'impôt supplémentaire qu'ils auront alors à payer soit compensé par un ajustement de leur rémunération ;
- que l'enveloppe totale de la rémunération des élus, mise à part l'augmentation pour compenser l'impôt fédéral, soit équivalente à ce qui est prévu actuellement ;
- qu'une partie de leur rémunération soit transférée dans un système de rémunération qui reconnaît la participation (jetons de présence) ;
- que le maximum permis de l'allocation (plafond établi à 16 476 \$) ne pénalise aucun élu ;
- que le système d'indexation lié à l'IPC demeure ;
- que le taux d'imposition maximal soit utilisé pour les calculs de la proposition ;

ATTENDU la présentation lors de la journée de réflexion des élus ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ de répartir à compter du 1^{er} janvier 2019, la rémunération des membres du conseil de la MRC de Coaticook, comme suit :
 - 50% en rémunération fixe de base ;
 - 25% en jetons de présence aux séances du conseil de la MRC ;
 - 25% en jetons de présence aux comités internes et externes par délégation ;

- ▶ de redistribuer l'enveloppe résiduelle de chaque catégorie de jeton (Conseil, CA, Comité) aux membres du conseil de la MRC au prorata de la rémunération gagnée en jetons de présence dans cette catégorie ;

d'octroyer un maximum de 10 jetons par année pour les rencontres à la même instance que ce soit le conseil, le CA et de chacun des comités régionaux (interne) ou autres comités (délégation pour l'externe) ;

- ▶ de verser le jeton, en l'absence du maire, au conseiller de la municipalité dûment délégué par résolution de son conseil pour le remplacer au Conseil de la MRC, si celui-ci est présent ;

- ▶ de demander à l'élu-délégué à un comité externe d'informer la greffière de ses présences et représentations sur tels comités ou organismes et lui remettre une copie du procès-verbal ou compte-rendu de la rencontre ;

- ▶ de verser à un élu qui atteint le maximum fixé par la loi en allocation de dépenses (présentement fixé à 16 476 \$), la différence en rémunération ;

- ▶ de conserver l'indexation à l'IPC au 1er janvier de chaque année subséquente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

CM2018-10-214

5.7.7 AVENIR DU CRIEUR PUBLIC

ATTENDU que la création du Crieur public en 2013 était justifiée financièrement notamment, par le coût des avis publics de la MRC et de la Ville de Coaticook ;

ATTENDU le retrait de l'obligation d'affichage des avis publics en vertu de l'adoption du projet de loi 122 - *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017, c. 13)* qui accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter un règlement pour choisir les modalités de publication de leurs avis publics ;

ATTENDU que le Crieur public jouit d'une notoriété relativement importante depuis sa création (5 ans) et que celle-ci fut validée par un sondage de 300 personnes réparti sur le territoire (2018) ;

ATTENDU que 66% des gens sondés ne souhaitent pas que le Crieur ne soit publié que sur internet ;

ATTENDU que la publication du Crieur dans son format actuel coûte environ 39 000\$ par année, réparti entre la MRC (35 %) et la Ville de Coaticook (65 %), sans compter le temps consacré par les membres des 2 équipes ;

ATTENDU que le contrat actuel se termine le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU les scénarios présentés par la direction générale ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de modifier la forme du Crieur public pour 2019, pour une formule allégée, soit :

- 4 pages MRC 6 fois/an, qui contiendrait que de l'information municipale régionale, sans les organismes et où les bons coups économiques de la MRC, les appels à projets, fête de la famille, rencontres culturelles, consultations publiques, déjeuner-conférence, soirées hommage, etc. serait publiés ;
- 2 pages/mois pour le calendrier des événements et activités à venir dans le mois pour les organismes comme le CAB, AGA, soirée d'information, Éveil, etc.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

CM2018-10-215

5.7.8 386, RUE SAINT-EDMOND

ATTENDU que le locataire du 386, rue Saint-Edmond a acquitté l'ensemble des sommes dues à la MRC au 1^{er} juillet 2018 ;

ATTENDU que le bâtiment est évalué à 120 300 \$

ATTENDU qu'il est libre de toute hypothèque ou règlement d'emprunt ;

ATTENDU que beaucoup de rénovations sont nécessaires pour remettre en état de location ;

ATTENDU le carnet de santé réalisé par RénoAction FB ;

ATTENDU les usages permis par la réglementation municipale en vigueur ;

ATTENDU les divers scénarios étudiés par le conseil de la MRC ;

ATTENDU la demande d'un locataire potentiel pour juin 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser la direction générale de signer un bail de 5 ans avec la locataire, au loyer mensuel de 1 035\$ avant toutes taxes pour la première année ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de confier à RénoAction FB, sur la base de sa proposition de réaliser les travaux mentionnés au carnet de santé, ainsi que la climatisation, pour un coût maximal de 45 000 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit maximal de 22 500 \$ relatifs aux travaux à même les surplus libres accumulés de la Partie I, département «*Aménagement*» et d'emprunter le solde du fonds de roulement de la MRC et le rembourser sur une période de 4 ans ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables nécessaires ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur réception des factures.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

CM2018-10-216

5.7.9 ENJEUX DES ARCHIVES

ATTENDU que depuis le 2 août 2018, la MRC de Coaticook a un nouveau calendrier de conservation approuvé par la Bibliothèque des Archives nationales du Québec (BANQ) qui détermine les délais de **conservation** et le mode de disposition finale de tous les documents de la MRC, quel qu'en soit le support ;

ATTENDU le report d'échéance de l'application du Règlement sur la diffusion des documents d'information municipaux possiblement jusqu'en 2020 ;

ATTENDU que la MRC procède à la numérisation des procès-verbaux (CA et Conseil) toutefois ceux-ci ne sont pas détruits après leur numérisation (impliquerait une demande à cet effet à BANQ et une modification du calendrier afin de conserver la valeur juridique des documents sur le nouveau support) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la numérisation de substitution de documents à conservation permanente permettrait de gagner de l'espace ;

ATTENDU que plusieurs municipalités, y compris la MRC, ont un manque d'espace et de ressources pour s'occuper adéquatement de leurs archives ;

ATTENDU qu'il y a peu de firmes d'archivistes dans la région ;

ATTENDU que les municipalités n'ont pas tous les mêmes besoins et ne sont pas toutes rendues au même stade (exemple : la municipalité de Compton en raison du déménagement préventif a dû procéder rapidement à de la numérisation massive pour éviter de déménager ses archives et payer pour de l'entreposage) ;

ATTENDU que certaines MRC, comme la MRC de l'Érable, ont procédé à l'embauche d'un technicien en gestion documentaire et fournissent maintenant des services en gestion documentaire et archives aux municipalités locales participantes ;

ATTENDU que la MRC et les municipalités participantes sont alors liées par une entente avec un partage d'heures et une possibilité de facturation pour un besoin ponctuel ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la greffière de procéder à une évaluation sérieuse des besoins des municipalités au cours des prochains mois et de présenter un projet visant un partage du temps d'un technicien en gestion documentaire, au besoin.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96,38 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-10-217

5.7.10 COMITÉS RÉGIONAUX

ATTENDU que la MRC a adopté au fil du temps, divers règlements constituant des comités, sur lesquels des élus (maires et conseillers), des fonctionnaires, des citoyens et des partenaires siègent ;

ATTENDU que certains comités sont spécifiquement requis par la loi (CCA et CSP) ;

ATTENDU que l'uniformité dans le traitement des remboursements des frais de déplacement est un enjeu identifié ;

ATTENDU que dans la foulée de la révision du règlement sur le traitement des élu(e)s, il est apparu opportun de réviser également le remboursement/rémunération des membres de comité, ainsi que le nombre de comités et de membres, leur pertinence, leur composition ainsi que leurs mandats ;

ATTENDU qu'en dynamisant les comités, l'intérêt d'y participer pourrait aller de pair ;

ATTENDU que dans plusieurs autres MRC, les comités régionaux sont composés presque exclusivement de membres du conseil de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à une révision complète des comités de la MRC, sans limiter la généralité de ce qui précède, s'attarder notamment à la rémunération des membres de comité, afin que dorénavant seuls les membres de comités qui sont non-élus (ni MRC, ni municipalité) et qui n'agissent pas dans le cadre de leurs fonctions professionnelles, soient indemnisés, à raison d'un jeton de présence de 25 \$ par rencontre, puisque les élus de la MRC seront autrement indemnisés.

- ▶ de demander à l'Université de Sherbrooke de nous soutenir à l'élaboration d'une politique de consultation de nos partenaires et de la société civile afin d'entre autres de clarifier le rôle des anciens comités.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

5.8 TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME)

CM2018-10-218

5.8.1 FINANCEMENT

ATTENDU que la Table des MRC de l'Estrie (TME) a pour objectif d'appuyer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire et au développement socio-économique ;

ATTENDU que les MRC de l'Estrie et le MAMOT se sont concertés afin de conclure une entente sectorielle de développement – concertation régionale ayant pour but de consolider le partenariat et la concertation estrienne ;

ATTENDU que suite à l'abolition des conférences régionales des élus (CRÉ) la Table des MRC de l'Estrie est devenue l'instance favorisant le partenariat et la concertation municipale estrienne ;

ATTENDU qu'une ressource est nécessaire pour coordonner et gérer divers programmes d'aide financière à l'intention du monde municipal ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ de reconnaître le rôle accru de la Table des MRC de l'Estrie suite à l'abolition de la conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ - Estrie) et de la nécessité d'avoir une ressource pour coordonner ses activités ;
- ▶ d'accepter la recommandation du comté ad hoc mixte (élus/DG) pour l'établissement du budget de fonctionnement, à l'effet de répartir les contributions financières de chacune des MRC signataires de l'Entente, en vertu du mode de partage suivant : 50% en parts égales, 25% selon la RFU et 25 % suivant la population, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

CM2018-10-219

5.8.2 ENTENTE SECTORIELLE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire* (L.R.Q., c. M-22.1), le MAMOT a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

ATTENDU que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement, et le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales ;

ATTENDU que la Table des MRC de l'Estrie (TME) a pour objectif d'appuyer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire et au développement socio-économique ;

ATTENDU que les MRC de l'Estrie conviennent de rejoindre des principes de la *Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires* (L.R.Q., c. O-1.3) comme : l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires de même que la subsidiarité ;

ATTENDU que les MRC de l'Estrie et le MAMOT se sont concertés afin de conclure une entente sectorielle de développement – concertation régionale ayant pour but de consolider le partenariat et la concertation estrienne ;

ATTENDU que par le biais de la présente entente, les PARTIES conviennent de mettre en commun leurs efforts ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer le dépôt du projet d'entente sectorielle de développement – concertation régionale au Fonds d'appui au rayonnement des régions ;
- ▶ d'accepter la recommandation du comté ad hoc mixte (élus/DG) pour l'établissement du budget, à l'effet de répartir les contributions financières de chacune des MRC signataires de l'Entente, en vertu du mode de partage suivant : 50% en parts égales, 25% selon la RFU et 25 % suivant la population ;
- ▶ de s'engager à affecter une somme de 550 \$ pour l'année 2018-2019, 7 060 \$ pour l'année 2019-2020 et 7 312 \$ pour l'année 2020-2021, ainsi qu'une contribution en nature pour l'an 1 évaluée à 5 714,71 \$ et pour l'an 2 évaluée à 5 714,29 \$ pour un total maximal de 26 351 \$ pour la durée de l'Entente afin de réaliser l'objet de l'Entente ;
- ▶ d'autoriser le préfet à signer l'Entente sectorielle de développement – concertation régionale de la région de l'Estrie 2018-2021 et tous les documents afférents.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

La conseillère régionale Madame Marie-Ève Breton indique que celle-ci est également administratrice de Forêt Hereford.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.1 FORÊT HEREFORD

6.1.1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET PROJETS À VENIR

Le rapport annuel 2017-2018 de Forêt Hereford est déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC. Il est également disponible sur le site web de l'organisme au www.forethereford.org. La MRC fut investie des droits du donateur lors de la donation à Forêt Hereford de la propriété forestière de Tillotson. À cet effet, le rapport annuel d'activités de Forêt Hereford doit être présenté au conseil de la MRC. Monsieur Dany Senay, directeur ainsi que Madame Sara Favreau-Perreault, secrétaire ont donc brièvement présenté le rapport annuel d'activités et les projets à venir.

CM2018-10-220

6.1.2 SUIVI ANNUEL DE LA SERVITUDE DE CONSERVATION DE CONSERVATION NATURE CANADA

ATTENDU que la MRC fut désignée comme organisme de surveillance dans le cadre du Fonds de dotation en faveur de Conservation Nature du Canada (CNC) lors de la donation à Forêt Hereford de la propriété forestière de Tillotson ;

ATTENDU qu'à cet effet, la MRC doit vérifier que Forêt Hereford respecte les termes de la servitude de conservation forestière ;

ATTENDU que les documents d'échange entre Conservation Nature du Canada (CNC) et Forêt Hereford sont déposés à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt des documents d'échange entre Conservation Nature du Canada (CNC) et Forêt Hereford et d'encourager Forêt Hereford à respecter les termes de la servitude de conservation forestière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

CM2018-10-221

6.2 RAPPORT DE CONSULTATION – PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN À SAINT-MALO

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport de la Commission de consultation de la MRC de Coaticook sur le projet de développement d'un élevage porcin par Rémy Fontaine et Karine Beaumont sur le lot 5 404 78 du cadastre du Québec dans la municipalité de Saint-Malo et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que ce document présente les modalités de la consultation publique tenue le 12 septembre 2018 à Saint-Malo ;

ATTENDU que le rapport résume les principales options, questions et commentaires exprimés au cours de l'assemblée publique ainsi que les documents écrits déposés durant la période prévue pour le faire, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le rapport présente également les recommandations de la Commission proposées en vertu de l'article 165.4.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-10.1) à la municipalité de Saint-Malo sur l'imposition de mesures d'atténuation ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Robert Fontaine
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport de la Commission de consultation de la MRC de Coaticook sur le projet de développement d'un élevage porcin par Rémy Fontaine et Karine Beaumont sur le lot 5 404 78 du cadastre du Québec dans la municipalité de Saint-Malo et de faire siennes les recommandations de la Commission, telles que contenues audit rapport.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

6.3 VARIATIONS – RÔLES TRIENNAUX D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Les évaluateurs Martin Ménard et Jean-Pierre Cadrin de JP Cadrin et associés présentent les variations des valeurs avec le dépôt du nouveau rôle triennal 2019-2020-2021 pour les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville. L'impact de procéder à une équilibration aux 3 ans et aux 6 ans est également discuté.

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

CM2018-10-222

7.1 CULTURE – AIDE AUX INITIATIVES EN LOISIRS CULTURELS DES JEUNES – CONSEIL SPORT-LOISIRS DE L'ESTRIE

ATTENDU que grâce à un programme de financement du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, «l'aide aux initiatives en loisirs culturels», une somme de 2 200\$ est disponible pour 2018-2019, pour soutenir les projets structurants de loisir culturel visant les jeunes âgés entre 12 et 25 ans sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est garante des actions inscrites au programme d'Aide aux initiatives en loisir culturel (AILC) du Conseil sport loisirs de l'Estrie (CSLE) ;

ATTENDU que la MRC sera le partenaire assigné des actions dont les maîtres d'œuvre sont les organismes responsables, soient la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook et la Maison des Jeunes de Waterville ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte la présentation des projets «Capture ton patrimoine» et «Médiation culturelle sur le thème de la diversité» et en fait sienne comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

► d'accepter la proposition de projets à financer dans le cadre du programme de financement «Aide aux initiatives en loisirs culturels» du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, soit :

- **Capture ton patrimoine - L'expérience photographique du patrimoine (775 \$)**

Responsable : Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook

Objectifs :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- Sensibiliser les jeunes au patrimoine et leur faire découvrir les richesses patrimoniales de la région ;
 - Initier les jeunes aux techniques de photographie ;
 - Mettre en valeur leur talent et leur vision du patrimoine ;
 - Mettre les jeunes en lien avec les bénévoles responsables de la protection du patrimoine bâti.
- **Médiation culturelle sur le thème de la diversité à Waterville – Mes mots, mes impressions : je les porte (1 425 \$)**
 Responsable : Maison des jeunes de Waterville
 Objectifs :
 - Faire découvrir les arts visuels comme moyen de dialogue et de sensibilisation à la diversité ;
 - Créer un espace de rencontre et approfondir la connaissance de l'autre ;
 - Participation de jeunes de 12 à 35 ans.
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer un protocole d'entente pour chacun des projets ci-haut décrits afin de fixer les obligations des parties ;
 - ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur réception des pièces justificatives et sous réserve de la réception des crédits accordés à la MRC par le Conseil Sport-Loisir de l'Estrie (CSLE) dans le cadre du *Programme d'Aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes et des conditions du protocole* ;
 - ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications, au besoin.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-10-223

7.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK – OMH DE COATICOOK

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2014-11-327, la MRC de Coaticook a contribué via le Pacte rural (transféré dans le Fonds de développement de la MRC de Coaticook, ci-après le FDMC) au projet de construction d'un édifice multifonctions sur la rue Child au centre-ville de Coaticook ;

ATTENDU qu'un montant de 40 000\$ provenait de l'enveloppe locale réservée à Coaticook et 5 000 \$ provenait de l'enveloppe territoriale ;

ATTENDU que la nature du projet a été modifiée depuis ;

ATTENDU que l'édifice ne sera plus construit au centre-ville de Coaticook;

ATTENDU que l'édifice n'abritera plus de locaux commerciaux, lesquels avaient un impact pour le critère territorial ;

ATTENDU que la taille des logements ainsi que leur nombre ont également été modifiés ;

ATTENDU que le projet vient de recevoir l'approbation de la Société d'habitation du Québec (SHQ) à sa demande d'aide financière ;

ATTENDU que les projets financés par le FDMC devront être complétés au plus tard le 31 mars 2021 ;

ATTENDU le faible solde disponible de 90 000 \$ dans l'enveloppe territoriale et que d'importants projets ayant un impact territorial sont à venir ;

ATTENDU les recommandations de l'agente de développement rural ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ de retirer le montant de 5 000 \$ de l'enveloppe territoriale provenant du Fonds de développement de la MRC de Coaticook accordé au projet de construction d'un édifice multifonctions, tel que décrit aux présentes, montant qui sera remis dans l'enveloppe territoriale ;
- ▶ de maintenir toutefois le montant de 40 000\$ de l'enveloppe locale, accordé aux termes de la résolution CM2014-11-327 ;
- ▶ d'informer le promoteur et la Ville de Coaticook de la teneur de la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

7.3 TRANSPORTS

CM2018-10-224

7.3.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est admissible au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif, volet II : aide financière au transport collectif régional* ;

ATTENDU que la MRC a poursuivi son service de transport collectif régional pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

ATTENDU par ailleurs que par sa résolution CM2018-03-75, la MRC de Coaticook a confirmé la reconduction du service de transport collectif jusqu'au 31 décembre 2018 et a établi les tarifs en vigueur pour l'année 2018 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite déposer auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports une nouvelle demande de soutien financier pour l'année 2018 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver de nouveau le rapport d'exploitation à déposer auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 tel que soumis au MTMDET avec la résolution CM2018-03-74 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'adopter un budget de 430 780\$ pour le service précité pour l'année 2018 ;
- ▶ de confirmer la contribution du milieu pour l'exploitation du service en 2018 est estimée à 139 300\$, soit 19 500\$ d'aide financière directe de la MRC de Coaticook et 119 800\$ provenant des revenus d'usagers et autres partenaires en 2018 ;
- ▶ de confirmer que le surplus cumulé du service de transport collectif au 31 décembre 2017 attribuables au MTMDET, au montant de 74 508,62\$, est réinvesti obligatoirement dans le budget dudit service de transport collectif régional au cours des 3 années suivantes, tel qu'exigé par le programme du MTMDET, afin de consolider l'offre de service de transport collectif en milieu urbain développé il y a près d'un an et si possible, pour bonifier l'offre de transport ;
- ▶ de s'engager à effectuer 80 000 déplacements en 2018 ;
- ▶ de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une aide financière de 275 000\$ dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif – volet II : Aide financière au transport collectif régional* ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

CM2018-10-225

7.3.2 PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «*Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté*» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande à ce qu'annuellement la MRC de Coaticook adopte une résolution dans le cadre du programme de subvention au transport adapté ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook doit confirmer sa participation au transport adapté ;

ATTENDU que la MRC doit désigner par résolution l'organisme mandataire ;

ATTENDU que la MRC doit adopter les prévisions budgétaires pour le transport adapté ;

ATTENDU que la MRC doit confirmer l'adoption de la tarification exigée et ses modifications ;

ATTENDU que la MRC doit confirmer le mandat donné à l'organisme délégué ;

ATTENDU que la MRC doit confirmer le montant de la contribution financière au transport adapté ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confirmer la participation de la MRC de Coaticook au transport adapté ;
- ▶ de confirmer l'intention de la MRC de Coaticook de demeurer l'organisme mandataire et Acti-bus comme organisme délégué ;
- ▶ de confirmer l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2018 ;
- ▶ de confirmer l'adoption de la tarification ci-joint en annexe ainsi que l'application de l'article 48.41, section V.4 de la *Loi sur les transports* (L.R.Q., c. T-12) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de confirmer la contribution de la MRC de Coaticook de 34 218\$ pour l'année 2018 ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

7.3.3 MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ESTRIE – RENCONTRE FAVORISANT LE PARTAGE D'INFORMATION ET FACILITANT LA COLLABORATION

La direction générale de l'Estrie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports souhaiteraient rencontrer l'ensemble des municipalités membres du conseil de la MRC, afin de favoriser le partage d'information et de faciliter la collaboration. Les membres du conseil demandent à la direction générale de les inviter avant l'atelier de travail du budget 2019, soit le 21 novembre.

7.4 SUIVI DU PLAN DE MARKETING

L'agente de communication et de marketing Amélia Carr présente la nouvelle vidéo promotionnelle de la région et fait un bref retour sur la 2^e année de participation à la Foire nationale de l'emploi. Triste constat : la région de Coaticook demeure méconnue.

8.0 AVIS DE MOTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.1 RÈGLEMENT N° 4-024 (2018) – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) par le préfet de la MRC, Monsieur Jacques Madore qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement énonçant les principales valeurs de la MRC en matière d'éthique ainsi que les règles qui doivent guider la conduite des employés de la MRC sera adopté par le conseil de la MRC. Ce règlement remplacera ceux adoptés précédemment sur le même sujet et sera connu comme étant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC. Le règlement a pour objet d'instaurer des règles d'«après-mandat» pour le personnel-cadre.

8.2 RÈGLEMENT N° 4-020 (2018) – RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) par le préfet de la MRC, Monsieur Jacques Madore qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de fixer la rémunération des élus de la MRC sera adopté par le conseil de la MRC, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.0001).

8.3 RÈGLEMENT N° 4-022 (2018) – RÈGLEMENT CRÉANT LES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) par le conseiller régional Gilbert Ferland qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement créant les comités régionaux au sein de la MRC de Coaticook sera adopté par le conseil de la MRC. Ce règlement abrogera également plusieurs règlements de la MRC.

8.4 RÈGLEMENT N° 4-023 (2018) – RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES PERSONNES AUTRES QUE LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK SIÉGEANT SUR DES COMITÉS RÉGIONAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET SUIVANTS

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) par le conseiller régional Simon Madore qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement encadrant le traitement accordé aux personnes autres que les membres du Conseil de la MRC siégeant et œuvrant au sein des comités régionaux de la MRC sera adopté par le conseil de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.0 RÈGLEMENTS

9.1 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 4-024 (2018) – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE COATICOOK

PRÉSENTATION est faite par le préfet de la MRC, Monsieur Jacques Madore et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), d'un projet de règlement énonçant les principales valeurs de la MRC en matière d'éthique ainsi que les règles qui doivent guider la conduite des employés de la MRC. Ce règlement remplacera ceux adoptés précédemment sur le même sujet et sera connu comme étant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC. Le règlement a pour objet d'instaurer des règles d'«après-mandat» pour le personnel-cadre, conformément à *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* est entrée en vigueur le 19 avril 2018 (communément appelée projet de loi n° 155). La greffière, Madame Bilodeau mentionne la portée du règlement (le coût, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci). Ce règlement sera publié et adopté lors d'une prochaine session de ce conseil, suite à la consultation des employés.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par le préfet de la MRC, Monsieur Jacques Madore et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

9.2 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 4-020 (2018) – RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

PRÉSENTATION est faite par le préfet de la MRC, Monsieur Jacques Madore et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement fixant la rémunération des élus de la MRC conforme à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.0001) et ayant pour objet de prévoir la rémunération de base et la rémunération additionnelle du préfet et des autres conseillers régionaux. La rémunération sera dorénavant répartie entre une rémunération fixe de base et une rémunération basée sur la présence aux rencontres du conseil et de divers comités. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le coût, le mode de paiement par les municipalités locales (le mode de financement ainsi que le mode de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil, suite à un avis public d'au moins 21 jours conformément à la loi.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par le préfet de la MRC, Monsieur Jacques Madore et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

9.3 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 4-022 (2018) – RÈGLEMENT CRÉANT LES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement créant les comités régionaux de la MRC et abolissant divers comités existants. Une nouvelle stratégie de consultation sera mise en place. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement et sa portée (le coût, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

9.4 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 4-023 (2018) – RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES PERSONNES AUTRES QUE LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK SIÉGEANT SUR DES COMITÉS RÉGIONAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET SUIVANTS

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement sur le traitement accordé à des personnes autres que les membres du conseil de la MRC siégeant sur des comités régionaux à compter du 1^{er} janvier 2019. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de remboursement (le mode de financement ainsi que le mode de paiement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.0 AUTRES AFFAIRES

CM2018-10-226

10.1 MRC DES SOURCES – DEMANDE D’APPUI – CANDIDATURE AFIN D’AGIR À TITRE D’ORGANISME HÔTE DU NOUVEL AGENT RÉGIONAL DU FONDS ÉCOLEADER

ATTENDU l’appel à proposition dans le cadre du Plan d’action provincial pour la croissance et les technologies propres 2018-2023 pour créer un réseau d’agents régionaux pour favoriser l’adoption de pratiques d’affaires écoresponsables et des technologies propres au sein des entreprises ;

ATTENDU qu’un agent régional peut être financé du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023 afin de desservir la région de l’Estrie selon l’octroi de mandat renouvelable annuellement ;

ATTENDU que le financement accordé permet d’assurer 100 % des frais associés à la ressource ainsi que d’obtenir du financement supplémentaire pour des activités de co-développement et de mobilisation régionale ;

ATTENDU que le réseau d’agents doit être porté par des organismes régionaux spécialisés en accompagnement ayant de forts liens avec le milieu économique de leur région ;

ATTENDU que le mandat de l’agent régional est de recruter, orienter, former et accompagner les entreprises vers les ressources, expertises et programmes de financement ;

ATTENDU que le déploiement du projet Synergie Estrie qui est une démarche territoriale d’économie circulaire en Estrie est étroitement lié aux rôles et objectifs du nouvel agent en favorisant la création d’un réseau d’entreprises unies par des collaborations innovantes, des échanges de matières et de ressources ;

ATTENDU que Synergie Estrie est portée par la MRC des Sources, elle agira à titre d’organisme hôte du nouvel agent régional et que la MRC des Sources agit à titre de leader en développement durable par le déploiement de son Agenda 21 et par sa collaboration au sein des divers comités régionaux de développement économique ;

ATTENDU que Synergie Estrie vise à collaborer avec tous les acteurs du milieu en agissant à titre de relayer entre les entreprises, les chercheurs, les entreprises de service-conseil, les conseillers en développement économique local, les organisations régionales, etc. ;

ATTENDU que Synergie Estrie regroupe actuellement deux symbioses industrielles locales animées par des coordonnateurs, soit celles de la MRC des Sources et de Sherbrooke qui permettent de mobiliser, former et susciter l’émergence de projets en développement durable sur ces territoires ;

ATTENDU que Synergie Estrie permet de fédérer l’ensemble des sept territoires estriens incluant les organisations provinciales de développement économique et territorial ainsi que des acteurs régionaux clés au sein du Comité régional Synergie Estrie qui favorise la concertation régionale et le partage d’expertise pour améliorer la performance environnementale et économique des entreprises ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'agent au sein de Synergie Estrie pourra bénéficier de ce comité, structure de concertation régionale existante pour agir régionalement de concert avec les coordonnateurs locaux des symbioses industrielles ;

ATTENDU que ce travail collaboratif au sein de Synergie Estrie permettra de mettre en commun et accélérer le déploiement de nouvelles technologies au sein d'une même équipe qui travaille de manière concertée et cohérence auprès des entreprises ;

ATTENDU que cette association permettra d'accélérer le déploiement de Synergie Estrie par des actions régionales au sein des territoires non desservis par des coordonnateurs locaux ;

ATTENDU le dépôt du formulaire d'intérêt au Fonds Écoleader en date du 26 octobre 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer le dépôt de candidature de la MRC des Sources à titre d'organisme hôte de l'agent régional estrien du Fonds Écoleader ;
- ▶ que l'agent agira en collaboration et au sein de Synergie Estrie qui est portée par la MRC des Sources et qui aborde l'aspect d'intégration régionale comme un élément clé du succès de nos démarches au sein des entreprises ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la MRC des Sources.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.2 ENQUÊTE SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S - FQM

Le service en ressources humaines et relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est donné le devoir d'informer ses membres de l'état et de l'évolution de la rémunération globale des élu(e)s municipaux membres de la FQM. Les résultats de l'enquête sur la rémunération des élu(e)s municipaux ont été compilés à partir des sondages auxquels ont répondu 462 municipalités et 51 MRC entre mars et avril 2018. Le document est disponible en ligne pour consultation sur le site de la FQM.

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

11.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DU 10 OCTOBRE 2018

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 10 octobre 2018.

11.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 3 OCTOBRE 2018

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif agricole (CCA) du 3 octobre 2018.

11.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT PRIVÉE (CCFP) DU 10 OCTOBRE 2018

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif de la forêt privée (CCFP) du 10 octobre 2018.

11.4 COMPTE-RENDU DU COMITÉ FAMILLE ET AÎNÉS (CFA) DU 17 SEPTEMBRE 2018

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Famille et Aînés (CFA) du 17 septembre 2018.

11.5 COMPTE-RENDU DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 17 OCTOBRE 2018

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité de sécurité publique (CSP) du 17 octobre 2018.

12.0 RECOMMANDATIONS

12.1 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 17 OCTOBRE 2018



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-10-227

12.1.1 BASE RÉGLEMENTAIRE UNIFORMISÉE – RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSOMMATION DE CANNABIS DANS LES ENDROITS PUBLICS

ATTENDU que les municipalités locales ont adopté un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur leur territoire ;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a annoncé que la légalisation du cannabis prendrait effet le 17 octobre 2018 ;

ATTENDU que l'encadrement du cannabis au Québec est défini dans la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis* (communément appelé projet de loi n° 157), édictant la *Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*, sanctionnée le 12 juin 2018;

ATTENDU que les municipalités ont manifesté le désir d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de leur territoire ;

ATTENDU que la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, ordre public et de bien-être général de leur population ;

ATTENDU que la Sûreté du Québec a proposé une base réglementaire simple d'application concernant la consommation de cannabis à l'ensemble des municipalités desservie par le CSMRC, lors d'une rencontre du SuperCSP le 4 octobre dernier ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a déjà présenté un avis de motion pour un règlement à cet effet ;

ATTENDU la possibilité d'intégrer de telles dispositions dans le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics déjà appliqué par la Sûreté du Québec ;

ATTENDU que la Sûreté du Québec aimerait une réglementation uniforme par territoire de MRC afin d'en faciliter l'application ;

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique (CSP), telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 17 octobre 2018 d'une proposition hybride en insérant les dispositions concernant la consommation de cannabis proposées par la SQ dans le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte ladite proposition, telle que présentée par la greffière et en fait sienne comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'accepter la proposition hybride de réglementation telle que présentée, contenant des dispositions concernant la consommation de cannabis dans le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et de la transmettre aux services juridiques de la Sûreté du Québec pour approbation afin que les municipalités locales de la MRC puissent procéder à son adoption au cours des prochaines semaines.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	96.38 %	0	0

ADOPTION

13.0 CORRESPONDANCE

13.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.2 CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE – CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE – HORS CADRE DÉSIGNÉ PAR LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE-GÉNÉRALE

La greffière dépose une correspondance en provenance de la direction générale du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) afin d'annoncer la remplaçante du hors-cadre représentant le CIUSSS de l'Estrie – CHUS dans notre MRC. Il s'agit de Madame Robin-Marie Coleman, directrice générale adjointe au programme de santé physique générale et spécialisée. Celle-ci remplacera Madame Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe qui est partie à la retraite.

14.0 RAPPORTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, dont sa participation à quelques rencontres de comités, conférences de presse, soupers et lancements, etc., ainsi que la rencontre avec l'Honorable Marie-Claude Bibeau au niveau des infrastructures.

14.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, à titre d'élue responsable des dossiers culturels indique que la rédaction du portrait culturel est presque terminée. À titre d'administratrice de la Ressourcerie, elle indique que le renouvellement de l'entente avec les municipalités et le rattrapage salarial sont parmi les dossiers prioritaires. Au niveau du Centre d'action bénévole (CAB), le dépannage alimentaire sera dorénavant calqué sur les façons de faire de Moisson Estrie. La Guignolée des médias se tiendra le 6 décembre et les Cuisines collectives le 11 décembre. Elle rappelle que l'exposition de photos sur les proches aidants se tiendra le 7 novembre à Compton avant d'être itinérante.

Gilbert Ferland, responsable des dossiers de transport n'a rien à partager ce mois-ci.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité incendie et des services policiers, indique le nombre total de collisions, ainsi que le nombre de collisions avec blessés et mortelle se situent tous deux sous la moyenne des 4 dernières années, toutefois le nombre d'interventions en sécurité routière se situe au-dessus de la moyenne des 4 dernières années et il s'agit du nombre d'interventions le plus élevé au cours des 5 dernières années. On observe également que le nombre total de crimes contre la personne (exemples : menaces, agression armée, séquestration, extorsion) se situe au-dessus de la moyenne des 4 dernières années, mais on note toutefois une diminution importante du nombre d'introductions par effraction et de vols de véhicules.

Henri Pariseau, responsable des dossiers «Forêt» indique que le projet d'inventaire de l'agrile du frêne sur les terrains municipaux est terminé. La MRC devra se doter d'un plan de match concernant la demande à portée collective (article 59 LPTAA).

Gérard Duteau, délégué au CIARC, au CRIFA et à l'Expo de la Vallée est absent de la rencontre.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et PDZA indique que Caroline Poulin sera la travailleuse de rang.

Marie-Ève Breton, responsable des dossiers «Loisirs» n'a rien à partager ce mois-ci.

Françoise Bouchard, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que 145 personnes ont participé au dernier écocentre occasionnel à Dixville.

Bernard Vanasse, responsable du Fonds de développement du territoire et des dossiers touristiques n'a rien à partager ce mois-ci.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Simon Madore, responsable des dossiers de l'Aménagement, de la Fête régionale de la famille et du Développement économique, n'a rien à partager ce mois-ci.

Johnny Pizar, responsable des dossiers Cours d'eau indique que lors de la dernière rencontre du COGESAF il fut question des eaux souterraines.

14.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Le directeur général présente quelques informations et nouvelles-éclair sur divers dossiers occupant l'équipe de la MRC.

14.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.4.1 SOUPER DES FÊTES DE LA MRC – 30 NOVEMBRE 2018

Rappel est donné à l'effet que le souper des fêtes de la MRC se tiendra à East Hereford le 30 novembre prochain. Les municipalités hôtesse seront Saint-Venant-de-Paquette et East Hereford. Les invitations partiront dans les prochains jours.

14.4.2 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

Information est donnée à l'effet que la prochaine édition de la Fête régionale de la Famille se tiendra le dimanche 2 décembre.

14.4.3 DÉCÈS DE JEAN-MARC DUPONT

Information est donnée à l'effet que les funérailles de Monsieur Jean-Marc Dupont, préfet de la MRC de 1989 à 1992 et maire de Saint-Herménégilde de 1983 à 2003 seront célébrées le 22 octobre à 11h00 en l'église de Saint-Herménégilde. Des fleurs seront transmises en guise de sympathies au nom de la MRC.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 23h18.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

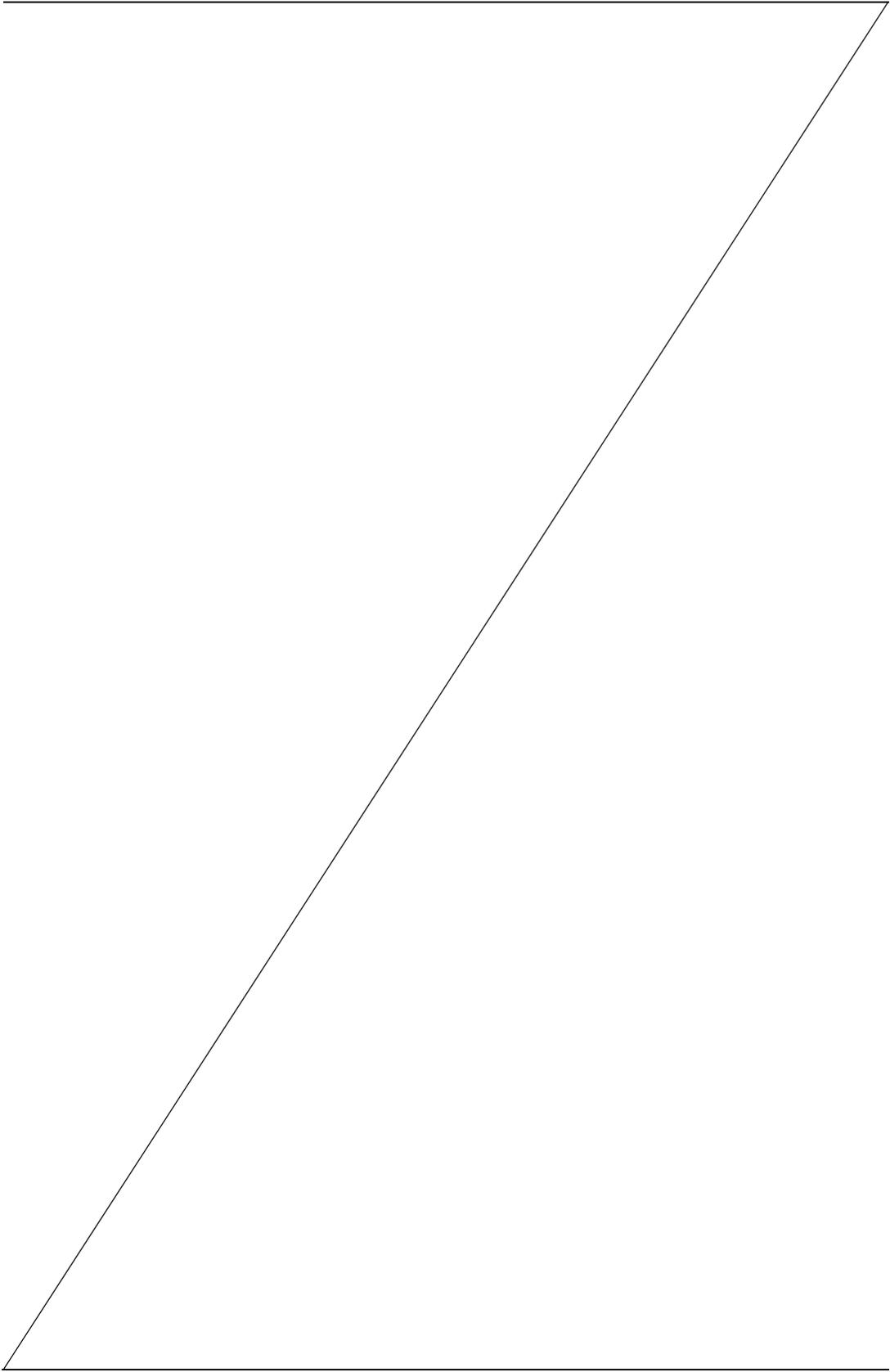


LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 17 octobre 2018.

Responsable des archives

A large, empty right-angled triangle is drawn on the page, with its right angle at the top-left corner. The hypotenuse runs from the bottom-left corner to the top-right corner. This area is intended for a signature or stamp.